



AMOPA – ISERE

CONCOURS DÉPARTEMENTAL

PLAISIR D'ÉCRIRE

Cours moyen des Écoles élémentaires

2025 - 2026

PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE

Le jury tiendra compte de la présentation de la copie et de l'écriture manuscrite.

Sujets proposés : *Si tu pouvais habiter la maison de tes rêves, à quoi ressemblerait-elle ?*

Ou

Un sujet proposé par le professeur, énoncé clairement en tête de la copie.

Les travaux de deux pages maximum, devront être réalisés en classe, ils pourront être dactylographiés ou manuscrits (écriture, lisible)).

PRIX DE POÉSIE

Écrire une en une page un poème sur un thème de votre choix (forme, fixe ou libre).

Règlement du concours à lire attentivement

- Les travaux rédigés en français, devront être individuels et authentiques.
- L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **uniquement** sur une page de garde agrafée à la copie et non pas sur la copie elle-même.
- L'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'Amopa-Isère, les cinq meilleures copies par épreuves et par niveau à la date et adresse dans les encadrés ci-dessous.

Date limite
de réception des copies

vendredi 6 février

Nom et adresse postale électronique

concoursamopa38@orange.fr

**Concours Amopa – Jacques PRASSE
220 chemin du Rozat
38330 SAINT-ISMIER**